



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le
ID : 056-200008696-20220216-DEL_2024-DE

Objet de la Délibération

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance Publique du 10 février 2022
—————

Suite à la convocation en date du 2 février 2022, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le jeudi 10 février à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Suppléance :

Anne GALLO suppléée par Pierre POULIQUEN

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Laurent DUVAL donne pouvoir à Aurélie MARTORELL

Absente excusée:

Delphine ALEXANDRE

Absentes :

Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE DU 10 FEVRIER 2022

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2021 du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 10 février 2022, présentant un excédent de fonctionnement de + 358 518,88 € et un déficit de la section d'investissement de -34 540,85 € plus des Restes à réaliser au 31/12 de 51 715,10€, il est proposé au Comité l'affectation des résultats suivante :

- Affectation au R1068 : 86 255,95 €
- Report en R002 : 272 262,93 €

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2021 tel que détaillé supra.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU